

**LISTE DES DEMANDES DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE
À ADRESSER AU CONCESSIONNAIRE GRDF
AU TITRE DU RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION 2022
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

Le SIGERly demande à GRDF d'apporter toutes réponses aux questionnements et au constats défavorables faits dans la synthèse et entre autres :

Surveillance et maintenance :

1. **Taux de maintenance réglementaire** : Transmettre les taux de maintenance réglementaire des branchements collectifs et des ouvrages de protection cathodique, ainsi que les identifiants des ouvrages en retard de maintenance.
2. **Fuites sur ouvrages concédés** : Compléter la liste des fuites ayant eu lieu sur les ouvrages concédés avec le type de fuite, conformément à la définition du RSDG n°14.
3. **Incidents et coupures d'usagers** : Compléter la liste des incidents survenus sur les ouvrages concédés en ajoutant l'identifiant technique de l'ouvrage concerné, sa matière, son année de mise en service, sa localisation, ainsi que le temps de coupure pour les incidents ayant provoqué des interruptions d'alimentation pour les usagers.

Patrimoine technique :

4. **Suivi des branchements en polyéthylène** : Définir des indicateurs de suivi en lien avec l'arrêté du 6 décembre 2021, qui impose la protection de l'ensemble des branchements en polyéthylène de diamètre standard d'ici à 2032.
5. **Cartographie des branchements** : Transmettre le nombre de branchements reportés dans la cartographie à grande échelle, en précisant les classes de précision cartographique (A, B, C).
6. **Renouvellement des conduites en plomb** : Prévoir le renouvellement des 1 286 conduites d'immeuble en plomb exploitées en basse pression et des 1 435 conduites montantes en plomb.
7. **Inventaire technique** : Communiquer l'état actuel de l'inventaire technique des branchements individuels concédés.

Valorisation comptable :

8. **Passifs associés aux immobilisations** : Transmettre le détail des passifs associés aux immobilisations comptables des biens de retour, incluant les amortissements techniques et les provisions pour renouvellement, ainsi que les amortissements de caducité.

Investissements :

9. **Précisions sur les investissements** : Transmettre davantage de détails sur les finalités des investissements, en les catégorisant par code finalité, comme spécifié dans l'annexe 93 du rapport.

Politique usagers :

10. **Amélioration des délais de raccordement** : Mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour améliorer les délais de raccordement des usagers, conformément aux objectifs fixés.
11. **Diagnostics des installations intérieures** : Transmettre le nombre d'usagers ayant reçu une proposition de diagnostic des installations intérieures chômees depuis plus de six mois, et fournir un fichier de contrôle concernant les diagnostics proposés aux usagers sédentaires (nombre de courriers envoyés, nombre de diagnostics réalisés, nombre de DGI détectés).

Surveillance et fiabilisation des données :

12. **Fichiers de surveillance** : Fiabiliser les fichiers détaillant les ouvrages en retard de surveillance par rapport à la réglementation. Retirer les ouvrages neufs et les ouvrages fictifs créés pour la télé-exploitation.